

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Synchrony SA, Genève*
2. *Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Synchrony Asset Management SA, Genève*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 06.03.2003*
5. *Echéance de préavis des créances: 15.05.2003*
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Synchrony Asset Management SA, rue du Mont-Blanc 7, 1201 Genève*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: L'actif et le passif de la société Synchrony SA sont repris par Synchrony Asset Management SA conformément au contrat de fusion du 6 mars 2003 basé sur le bilan au 31 décembre 2002. La société Synchrony SA est dissoute. La société reprenante attire expressément l'attention des créanciers éventuels sur la possibilité de la confusion des biens des deux sociétés après l'expiration d'un délai de trois mois à compter du troisième appel aux créanciers conformément à l'article 748 chiffre 6 CO en rel. avec l'article 745 CO.*

Necker, Christ, Gregore & de Candolle, Notaires
1206 Genève

(00945318)